

Réponses aux questions complémentaires des séances du 14 et 15 décembre 2020

18 décembre 2020

Question

La baignade :

Fournir les données de qualité de l'eau pertinentes aux usages récréatifs à la plage Jacques-Cartier;

Répondre à la question suivante : Pourquoi la Ville de Québec ne permet pas la baignade et n'a pas l'intention de la permettre à la plage Jacques-Cartier?

Réponse

Les données sur la qualité de l'eau se trouvent en pièces jointes. En complément, un modèle prévisionnel de la qualité de l'eau est effectivement en essai à la plage Jacques-Cartier afin de déterminer s'il est possible de prédire de la qualité de l'eau de façon sécuritaire. Il n'y a aucun projet concret de baignade à cet endroit pour le moment, c'est un dossier en analyse au niveau de la Ville. Si le modèle testé s'avère concluant, le projet sera alors présenté aux gestionnaires, qui auront à décider s'ils mettent en place ou non un projet de baignade à cet endroit. Si le projet d'ouvrir la plage Jacques-Cartier à la baignade devient la volonté de la Ville, il y aura quelques étapes à réaliser (infrastructures, employés, etc.). C'est un peu plus compliqué qu'à la baie de Beauport où Gestevo opère déjà un centre nautique.

La Ville de Québec a choisi de ne pas autoriser la baignade à la plage Jacques-Cartier pour les raisons suivantes :

L'achalandage identifié à 100 000 à l'été en 2012 n'a cessé d'augmenter. La capacité d'accueil (équilibre entre activité humaine et milieu naturel) du site est limitée et l'ajout d'une offre de baignade viendrait augmenter la demande pour le site. La pression sur les infrastructures d'accueil (stationnement, toilettes, ajout de cabines pour se changer, etc) serait importante, mais il y aurait également une forte pression sur les espaces verts libres. Les baigneurs ont besoin d'espace au sec pour étendre les serviettes et autres effets de plage, et avec la variation de la marée les espaces en haut de talus seront privilégiés. Il n'y a pas assez de place pour la cohabitation harmonieuse entre les gens assis au sol sur les serviettes (souvent en famille avec des enfants), les promeneurs, dont plusieurs avec des chiens, les visiteurs avec leur chaise venus contempler le paysage et les gens qui veulent pique-niquer. La conséquence serait une insatisfaction de tous les groupes d'utilisateurs et une dégradation du couvert végétal.

D'autre part, dans le cadre des opérations quotidiennes sur le site, La Ville ne reçoit pas de demande de la part des usagers actuels pour la baignade à cet endroit. Un sondage de satisfaction de la clientèle sur le terrain en 2017 confirme cette situation (voir le fichier Excel : 2017 – Compilation sondages PPJC). Un autre sondage plus officiel, cette fois réalisé par SOM en 2018 au parc Nautique de Cap-Rouge n'a récolté aucune donnée sur une demande de baignade (voir le fichier PPT : Sondage - Parc de la Plage Jacques-Cartier en pièce jointe).

Le taux de satisfaction actuel des usagers est très élevé, soit 99% indiqué dans le sondage SOM en ce qui a trait à l'accès au quai du parc Nautique et au sentier menant à la plage Jacques-Cartier.

Avec un tel niveau de satisfaction, la Ville juge pertinent de préserver le site naturel en état et de maintenir les usages actuels.

La sécurité associée à la baignade est aussi un paramètre considéré dans la décision. Le fleuve à cet endroit comporte de forts courants qui rendent le secteur peu propice à la baignade. Au bout de la batture rocheuse la vitesse du courant est très élevée. Actuellement le seul site de baignade au fleuve reconnu par la Ville est à la Baie de Beauport.